

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 10 Vendémiaire.

(Ère vulgaire)

Mercredi 1^{er}. Octobre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n^o. 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.) Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style.)

INDES ORIENTALES.

De Calcuta, le 17 février.

Extrait d'une lettre datée du camp de Nor-Bank, sur la rivière de Panianie, le 18 janvier 1794.

Je suis parti depuis quelque tems de Scherripolcheri : la conduite des Rajas de Colliota nous a mis dans la nécessité de prendre des mesures pour réprimer les insurrections continuelles occasionnées par leur ambition : en septembre dernier, le détachement de Scherripolcheri reçut ordre de marcher contre les insurgens, ce qui se fit dans le plus grand secret, & par des mesures bien concertées, l'ennemi fut complètement surpris, il y eut une escarmouche où ils perdirent plusieurs des leurs, & nous leur fîmes 37 prisonniers ; les rajas se sauverent en se réfugiant dans les Jungles où on ne pouvoit les poursuivre.

Depuis cette époque, un certain nombre de sujets de Typpoo commencent à montrer les mêmes dispositions dans le district de Coimbatore ; nous avons appris ensuite qu'ils s'étoient réunis aux rajas de Colliota, qu'ils avoient des forces très-conséquentes à un endroit appelé Archapilachia, & qu'ils étoient dans l'intention de tenter un coup de main. Dans mes dernières, je vous fis part que des troupes de Typpoo s'étoient retirées dans le district de Coimbatore & étoient campées près Pulachée. Depuis, elles ont reçu des renforts & sont commandées par Fahzell-Cawn. Notre officier engagea leur commandant à ne pas perdre de tems pour attaquer les rebelles, parce tout délai ne pourroit qu'augmenter leur force, & menacer tout le pays de leurs dévastations.

Après quelques entretiens entre le capitaine Burchall & Fahzell-Cawn, celui-ci donna ordre à notre détachement de se rendre à Migulchotra, dernières limites du territoire

de la compagnie, & d'attaquer l'ennemi. Nous nous rendîmes donc à notre poste, & nous prîmes le lendemain une position avantageuse. Le jour suivant, de très-bonne heure, nous eûmes la certitude qu'il y avoit eu un engagement, parce que nous avions entendu un feu très-vif qui dura jusqu'à neuf heures. Nous restâmes cependant toute la journée sous les armes sans voir aucun fuyard, parce que malgré tous les efforts de Fahzell-Cawn pour prendre les rebelles entre deux feux, ils avoient fait une retraite en bon ordre sur les montagnes & les mornes adjacents.

La perte des rebelles a été considérable en comparaison des forces de Typpoo, car les troupes commandées par Fahzell-Cawn montoient à 1200 hommes d'infanterie & 500 de cavalerie ; & celles des rebelles étoient de 3000 hommes. Après l'action nous nous retirâmes à Colongora, & Fahzell se retira vers Coimbatore.

Nous eûmes peu après avis qu'une grande partie des insurgés étoit dispersée, & qu'un des rajas, avec quelques partisans, s'étoit retiré vers Nather-Pas. Nous y envoyâmes aussi-tôt un détachement, qui tomba sur lui tellement à l'improviste qu'il eut de la peine à s'échapper, ce qu'il ne fit qu'en abandonnant son bagage. Cependant il n'a pas encore abandonné le pays de Typpo ; & s'il tombe dans les mains de Fahzell-Cawn, il nous le livrera. Il y a lieu de croire que d'après l'exemple sévère que l'on donnera aux sujets rebelles du sultan, ils n'auront plus envie de se révolter, d'autant plus que les officiers sont très-surveillans. Notre retour à Scherripalcherry est très-incertain, par la nécessité qu'il y a d'entretenir dans ce pays une force militaire en activité.

Le raja Erraulpauld est venu se joindre au capitaine Burchall, & lui a promis qu'il feroit tous ses efforts pour s'emparer des rajas réfactaires. J'espère que nous y réussirons ; alors la tranquillité se rétablira dans ce pays, lorsque ces tyrans seront anéantis.

Une lettre écrite de Cawpore, au commencement de février, donne les détails suivans :

Zeuman-Khan, fils de Timur-Shaw, s'étoit avancé avec une forte armée vers les frontières du Seik. Les chefs de cet état alarmés de ce mouvement, vouloient se rassembler pour délibérer sur le parti qu'ils devoient prendre; mais Zeuman-Khan avoit passé l'Attock avant qu'ils se fussent réunis, & étoit campé sur leur territoire avant qu'ils aient pu prendre la moindre délibération. Ils se trouverent intimidés par les forces de Zeuman, & loin de s'opposer à ses succès, ils se joignirent à lui avec un corps considérable de cavalerie, & marcherent sous les ordres de Zeuman vers Delhi pour effectuer un projet important.

T U R Q U I E.

De Constantinople, le 3 août.

Malgré les intentions pacifiques de la Porte, il paroît certain qu'un corps nombreux de troupes doit se rendre sur les bords du Niester & y former un cordon pour faire face aux forces russes qui sont de l'autre côté de ce fleuve, dans les environs de Kamnieck.

L'Ambassadeur d'Angleterre ayant demandé à notre gouvernement qu'il déclarât valide la prise de la frégate française enlevée dans le port de Miconi, près de Smyrne, on lui a répondu que la légalité de cette prise n'étoit point décidée.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 8 septembre.

Les effets précieux & les archives de la Belgique sont arrivés ici. Il paroît qu'au terme du dernier traité conclu entre notre cour & celle de Londres, le cabinet britannique s'est engagé à solder pendant trois ans, si la paix ne se fait pas, 120 mille de troupes autrichiennes. Les états de l'Empire qui se refusent à fournir leur contingent en hommes ou en mois romains, ont peut-être oublié que si le poids de la guerre actuelle porte tout entier sur la maison d'Autriche, cette maison ne manquera pas, en tems & lieu, de leur demander une forte indemnité pour les dépenses de cette même guerre. Car enfin la politique de la cour de Berlin n'est pas entièrement étrangère à celle de Vienne.

On voit dans les débats qui s'élevont journellement entre les différentes puissances de la coalition, un fond de défiance qui doit porter un grand préjudice à la cause commune.

Les dernières nouvelles reçues de Pologne portent, que le roi de prusse demande à l'empereur de faire occuper par ses troupes, les palatinats de Cracovie, de Chelm & de Semdomiz, afin que cette diversion utile puisse accélérer les opérations devant Varsovie. Il est de fait, que l'impératrice de russie n'a encore envoyé que de très-foibles secours pour le siege de cette place.

La récolte ayant été peu abondante cette année, en Hongrie ainsi que dans plusieurs autres provinces des états héréditaires, l'empereur vient de défendre toute exportation de grains; il en faut cependant pour l'armée du Rhin.

Il a été envoyé à Rhinthal, petite ville située dans les états de la maison d'Autriche, entre le Tyrol & la Suisse, l'ordre de former un camp d'observation sous les ordres

du comte Dalcaini: on ajoute que le but de cette mesure est de prévenir un projet d'invasion dont on se croit menacé de la part des Grisons. Au reste, ce commencement est fort incertain.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 3 septembre

On assure que les négocians des Indes - Occidentales vont présenter des remontrances au conseil privé du roi au sujet des sucres brutes importés des Indes-Orientales en Europe. Cette démarche, s'il est vrai qu'elle ait lieu, ne fait pas beaucoup d'honneur à nos planteurs des isles; elle prouve que malgré leur système chéri du commerce des esclaves, ils redoutent la compétition d'une marchandise préparée par des mains libres & apportée de régions si éloignées.

Le *Sheerness*, de 44 canons; le *Pegasus*, de 28; le *Lark*, sloop de guerre, & trois autres bâtimens, viennent d'arriver à Fressingue.

Un bâtiment danois, venant des Indes - Orientales, & qui a relâché à Plymouth, annonce qu'à son départ du cap de Bonne-Espérance, on appercevoit trois vaisseaux anglais de la compagnie des Indes; savoir: le *Marquis de Lansdowne*, le *Port-William* & le *Général-Coot*. Ils n'étoient pas encore arrivés à Sainte-Hélène, lorsqu'il le bâtiment danois en est parti.

Le capitaine Stopford, actuellement stationné dans les Dunes, a reçu ordre de détacher quatre frégates de son escadre pour croiser à la hauteur de Beachy-Head, sur les côtes de Sussex.

Les émigrations en Amérique commencent à devenir générales sur tous les points de l'Angleterre. Quarante-quatre personnes se sont embarquées sur le *Facteur* pour se rendre à Wew-Goack; & dans le comté de Sussex, il n'y a pas eu moins de 47 familles parties sur des vaisseaux américains. Tous les bâtimens de la même nation, sortis depuis un an des ports de Liverpool & de Bristol, ont été surchargés de familles qui cherchent une retraite dans ce climat hospitalier. M. Eddowes de Chester, accompagné de sa femme, de cinq enfans & de quatre familles respectables, du même endroit, s'est embarqué, il y a 14 jours, sur le *Hope*, à son départ de Liverpool.

M. Eddowes emporta avec lui une fortune de vingt-six mille livres sterlings, & ses compagnons étoient possesseurs d'une fortune très-peu inférieure à celle de ce citoyen respectable.

Arrêté du comité de salut public, du 4 vendémiaire.

Le comité de salut public arrête :

Que les citoyens qu'il a mis en réquisition pour suivre leurs affaires de commerce, soit dans la commune de Paris, soit dans toute autre commune, peuvent se transporter dans les différens lieux de l'intérieur de la république où les appellent leurs relations commerciales.

Les membres du comité de salut public, R. Lindet, Carnot, Thuriot, J. S. B. Delmas, Merlin (de Douay), Cochin, Fourcroy, C. A. Prieur, Treilhard, Bréard, P. A. Laloy, Eschasseriaux.

CONVENTION NATIONALE.

Suite de la loi sur les émigrés. Articles décrétés les 28 fructidor et 4 vendémiaire.

SECTION II.

Art. IV. Sont émigrés :

Département du Mont-Blanc.

1°. Tous ci-devant Savoisiens qui, domiciliés dans le département du Mont-Blanc, en sont sortis depuis le premier août 1792, & n'étoient pas rentrés sur son territoire ou toute autre partie de la république, au 27 janvier 1793.

Département des Alpes-Maritimes.

2°. Tous citoyens domiciliés dans le ci-devant comté de Nice, qui en sont sortis depuis le 27 septembre 1792, & dans la ci-devant principauté de Monaco, qui s'en sont absentés depuis le 20 décembre de la même année, s'ils ne justifient qu'ils étoient rentrés sur leurs territoires respectifs ou sur toute autre partie de celui de la république, ceux domiciliés dans la ci-devant comté de Nice, au 25 mars 1793, & ceux dans la ci-devant principauté de Monaco, au premier avril de la même année.

Département du Mont-Terrible.

3°. Tous citoyens domiciliés dans la ci-devant Rauracie, qui, sortis de son territoire depuis le 1^{er} mars 1793, n'étoient pas rentrés sur celui de la république au 1^{er} mai suivant.

Autres pays réunis à la république.

4°. Tous citoyens domiciliés dans les pays réunis à la république, autres que ceux dénommés ci-dessus, qui, en étant sortis depuis l'émission du vœu des habitans pour leur réunion, n'y sont pas rentrés dans le délai de trois mois, à compter du jour où le décret de ladite réunion à la république a été proclamé.

5°. Tous ceux domiciliés dans les pays réunis à la république, qui, en étant sortis avant l'époque de leur réunion respective, n'y étoient pas rentrés au 11 brumaire dernier.

VI. A l'avenir, tout citoyen domicilié dans un pays qui se réunira à la république, sera réputé émigré si, en étant sorti avant ou depuis l'émission du vœu des habitans pour la réunion, il n'y est rentré dans le délai de trois mois, à compter du jour où le décret de réunion aura été proclamé.

VII. La convention nationale statuera particulièrement sur les réclamations de ceux qui se seront trouvés, à l'époque de l'émission du vœu des habitans pour la réunion, hors de l'Europe ou en voyages de mer.

Exceptions.

VIII. Les exceptions prononcées en faveur des Français compris dans les dispositions des articles III & IV du présent titre, sont applicables aux citoyens des pays réunis à la république, qui justifieront être dans les mêmes circonstances.

IX. Les citoyens des pays réunis à la république, établis ou naturalisés dans les pays étrangers antérieurement à

l'époque de leurs révolutions respectives, sont assimilés aux Français en ce qui concerne les dispositions de l'art. IV du présent titre.

SECTION III.

Complices des émigrés.

Art. X. Sont réputés complices des émigrés ceux qui seront convaincus d'avoir, depuis le 9 mai 1792, 1°. favorisé les projets hostiles des émigrés; 2°. de leur avoir fourni des armes, des chevaux, des munitions ou toutes autres provisions de guerre, ou des secours pécuniaires; 3°. d'avoir envoyé leurs enfans ou soudoyé des hommes sur terre étrangère; 4°. d'avoir provoqué à l'émigration & fait émigrer des citoyens par séduction, promesses ou sommes données; 5°. d'avoir sciemment recélé des émigrés ou facilité leur rentrée sur le territoire de la république; 6°. d'avoir fabriqué de faux certificats de résidence pour les émigrés.

Présidence d'ANDRÉ DUMONT.

Suite de la séance du 8 vendémiaire.

Carrier disoit qu'il avoit détruit la Vendée; il ajoute qu'en ce moment elle se développe d'une manière alarmante, que les rebelles, au nombre de 30 mille, sont aux portes de Nantes, tiennent la Loire jusqu'à Angers, vont jusqu'à Rennes, Alençon & Avranches, ce qui leur donne 60 lieues de terrain en longueur sur 40 en largeur: Carrier dit encore que les brigands viennent d'enlever un de nos camps & d'égorger un bataillon de Paris tout entier. Il assure qu'il n'a jamais vu ni femmes ni enfans de brigands.

Merlin, de Thionville, déclare, que des habitans qui étoient venus déposer leurs armes près d'Anccenis, ont été environnés & fusillés pour prix de leur repentir & de leur confiance. Il observe que Carrier a fait un tableau exagéré de l'état actuel de la Vendée; & que d'ailleurs on a tout fait pour grossir le nombre des brigands, lorsqu'on s'est efforcé de faire revivre le système de Robespierre & de pousser à la révolte par le désespoir.

Maigne dit que le général Turreau a fait égorger de malheureux habitans qui cultivoient leurs champs ou étoient paisibles dans leurs foyers; que cinq à six mille citoyens, rassemblés par un ordre du général, ont été fusillés; que les femmes, les enfans, les vieillards, étoient immolés sans pitié; que des soldats mettoient au bout de leurs bayonnettes des enfans d'un ou de deux mois; que les représentans Hentz & Francastel doivent se reprocher d'avoir toléré ces horreurs, s'ils en étoient instruit; qu'on livroit aux flammes des tas de grains, & que l'on fusilloit les officiers municipaux, revêtus de leurs écharpes, qui venoient se plaindre de ces excès. Maigne ajoute qu'ayant voulu dénoncer ces horreurs au comité de salut public, il a été traité de modéré, de protecteur des brigands; il en appelle à Carnot qui a entendu proférer ces injures. Il assure, d'ailleurs, que la Vendée n'est pas à beaucoup près aussi redoutable qu'on veut le faire accroire; que les cultivateurs de ce pays, forcés souvent, le pistolet sous la gorge, de marcher avec les rebelles, tendent les bras à la république, & s'enfuient dans les bois pour échapper aux brigands, & que le noyau catholique & royal est d'environ 4 mille hommes, déserteurs, faux-sauniers & gens sans aveu. Après avoir fait l'éloge des représentans Lati-

galet & Lequinio, Maignet dénonça un officier-général, nommé Hochet, qui a fait fusiller des femmes après les avoir violées.

Séance du 9 vendémiaire.

Hentz, auquel on avoit reproché hier d'avoir toléré les barbaries exercées dans la Vendée, monte à la tribune pour se justifier. — Bentabolle dit que Hentz étant en mission près d'une armée qui occupoit le territoire allemand, prit un arrêté pour faire brûler une ville, sous le prétexte qu'on y avoit donné asyle à quelques aristocrates. — Renvoyé au comité de salut public.

Un membre du comité de correspondance fait lecture de plusieurs adresses dans lesquelles on s'élève contre la liberté de la presse, & l'on prie la convention de faire réincarcérer les modérés élargis depuis le 9 thermidor, & de mettre en vigueur les *sages principes* de l'adresse de Dijon. — Ces adresses sont renvoyées au comité de sûreté générale.

Mailly se plaint de ce que le comité de correspondance ne donne pas lecture de toutes les adresses qu'on lui envoie; il en cite une entr'autres dans laquelle on invite la convention à tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement, à établir la justice à la place de la terreur, à écraser les ambitieux, les fripons, les continuateurs de Robespierre, & à ne pas souffrir qu'une réunion quelconque d'individus usurpe la souveraineté en rivalisant ou dominant la représentation nationale. — Cette adresse sera mentionnée honorablement & insérée par extrait au bulletin, ainsi que plusieurs autres qui sont dans les mêmes principes.

Cambon annonce que le 5 de ce mois 29 charriots ont transporté à la trésorerie 3 millions 441 mille 345 livres en or & en argent, lingots ou monnoie, produits des contributions levées dans la Belgique: ces fonds réunis à ceux de même nature arrivés précédemment, forment un total de 13 millions 359 mille 404 livres. Ce n'est là encore qu'un foible à-compte; car dix-huit villes de la Belgique ont été imposées à 60 millions 290 mille 874 livres en numéraire, sur quoi il a été payé 14 millions 445 mille livres. Dans la répartition, Bruxelles a été taxé à 5 millions qu'elle a acquittés entièrement; Anvers à 10 millions, dont elle a payé 2 millions 836 mille liv.; Malines à 1500 mille liv.; Gand à 5 millions; Namur à 5 millions; Tournay à 4 millions; Ostende à 20 millions, &c.

Indépendamment de ces ressources que nous fournit la Belgique, nos armées y trouvent leurs approvisionnemens, & une grande quantité d'objets relatifs aux arts & aux manufactures. On y commence aussi la vente des domaines nationaux.

Trois millions ont été imposés sur le pays de Treves, qui a déjà versé 925 mille livres entre les mains du payeur de la Moselle. Il arrive de ce pays un caisson chargé du *trône électoral*: ce trône passera au creuset républicain.

Quelques particuliers Belges ayant fourni pour leur quote part de contribution, des assignats qui se sont trouvés faux & qu'ils ont dit avoir emprunté de la caisse

impériale de Luxembourg, les représentans ont arrêté qu'à partir du 30 fructidor, les contributions ne pourront plus être acquittées qu'en numéraire.

Le rapport de Cambon est vivement applaudi: il sera inséré au bulletin.

Il sera brûlé aujourd'hui 25 millions en assignats, lesquels réunis à ceux déjà brûlés, forment un total de 9 milliards 375 millions.

Le département des Deux-Sevres s'étoit plaint de ce qu'Ingrand avoit dit en pleine convention que ce département étoit en contre-révolution: Ingrand assure avoir dit que les départemens de l'Ouest seroient en contre-révolution si l'on ne prenoit des mesures. — Quoi qu'il en soit, l'explication donnée par Ingrand sera publiée par la voie du bulletin.

La commission de commerce & approvisionnement n'est composée que de deux commissaires, & cependant ses travaux sont immenses & exigent une grande réunion de zèle & de lumières: Echassieraux, l'aîné, au nom des comités de salut public & de commerce, propose de porter à cinq le nombre des commissaires, & d'établir près de la commission un conseil de commerce, composé de douze citoyens choisis dans les villes commerciales & maritimes, & qui seroient chargés de dresser un état des ressources de la France, & de présenter les moyens propres à faire prospérer les manufactures & à multiplier les moyens de change. — Ce projet est ajourné après l'impression & la distribution.

Sur un rapport fait au nom des comités de salut public de sûreté générale & de marine & colonies, la convention décrète qu'il sera formé une commission de neuf membres nommés par appel nominal, pour travailler au rapport de l'affaire des colonies: ces membres feront lever les scellés apposés sur les papiers des colons, examineront ces papiers, interrogeront les dénonciateurs & les dénoncés, proposeront aux comités la mise en liberté ou l'arrestation de ceux auxquels ils croiront que ces mesures doivent s'appliquer: la commission sera maintenue sans renouvellement jusqu'au rapport définitif qui sera soumis aux comités avant d'être présenté à la convention.

Dufay donne lecture d'une lettre arrivée de Saint-Domingue par les Etats-Unis, & qui lui a été transmise par le capitaine Barné, celui qui apporta dernièrement le drapeau américain au nom du ministre des Etats-Unis: cette lettre porte que Dondon, Caracol, Gonaive, & plusieurs autres cantons de Saint-Domingue, ont été repris sur les Anglais & les Espagnols. La petite armée du port de Paix, forte de 2500 & 600 soldats de Lyon, & commandée par le général Layau, a obtenu de grands succès: elle a fait prisonniers 200 Français pris les armes à la main, & qui payerent de leurs têtes leur trahison, 100 Anglais, parmi lesquels 5 officiers. L'ennemi a perdu plus de 500 hommes. Nous sommes maîtres de la petite île de la Tortue & de plusieurs autres pointes. L'auteur de la lettre dit qu'on ne sait rien encore de la partie du midi; mais Dufay assure qu'une ruine complète menacera très-prochainement les Anglais dans cette partie; & qu'ils seront forcés d'évacuer avec honte comme ils l'ont fait à Toulon.